

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 766 (Rect)

présenté par

Mme Mazetier, M. Premat, Mme Laclais, M. Terrasse, Mme Bouziane-Laroussi, M. Robiliard et
Mme Chabanne

ARTICLE 17 BIS

À l'alinéa 11, après le mot :

« commerce »,

insérer les mots :

« et si ces besoins ne peuvent être satisfaits dans le cadre des offices existants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement proposé à l'alinéa 9.